



Conseil scolaire catholique  
de district  
des Grandes Rivières

**IL EST IMPORTANT QUE CE  
COMMUNIQUÉ SOIT  
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS  
AU TABLEAU DE SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

SSTCOM - Novembre 2003

## COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

# RECOMMANDATIONS POUR LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

1. Ne pas laisser l'aspirateur libre dans un lieu de travail de manière à ce qu'il bloque une aire de circulation.
2. Ne pas laisser de chaudière, balais, moppe ou autre équipement libre dans un lieu de travail de manière à ce qu'il bloque une aire de circulation.
3. Ramasser les objets tombés. Du papier, des crayons ou des élastiques peuvent faire trébucher ou faire tomber quelqu'un.
4. Ne pas ranger de boîtes d'équipements ou de fournitures près des portes ou dans les couloirs.
5. Essuyer les liquides versés et les flaques d'eau sur le plancher.
6. S'assurer que tous les contenants sont bien étiquetés.
7. Ne pas mélanger les produits de nettoyages et les produits chimiques à moins d'être certain qu'il n'y a pas de danger.
8. Ne pas laisser dans les lieux de travail ou autres aires fréquentées par le personnel ou par les élèves, des contenants ouverts renfermant des agents de blanchiment, des peintures ou des solvants.